

55 MILLIONS D'EUROS POUR RÉNOVER 33 PISCINES !

La ministre De Bue a retenu 33 projets dans le cadre du Plan Piscines qui se verront octroyer 55 millions d'euros sous forme de subsides. À cela s'ajoute la possibilité d'emprunter un montant identique à la subvention via un prêt sans intérêt. Au total, cela représente une belle enveloppe de 110 millions d'euros.

Ce n'est un secret pour personne. Bon nombre de piscines en Wallonie ont besoin d'un coup de jeune. Dans certaines régions, comme dans la province de Luxembourg, des élèves de primaire et secondaire sont même privés de cours de natation. La raison évoquée par les directions est assez simple : les piscines sont saturées par les demandes émanant des établissements scolaires et par conséquent aucun droit d'entrée ne leur est octroyé. La ministre wallonne des Infrastructures sportives, Valérie De Bue, a donc décidé de prendre le taureau par les cornes et de permettre à certaines infrastructures de se moderniser.

Dans les faits, la Nivelloise a arrêté la liste définitive des projets subsidiés dans le cadre du Plan Piscines. Ce dernier est particulièrement at-

tendu par les gestionnaires de bassins et les communes qui espèrent depuis plusieurs années améliorer leurs infrastructures.

Ce Plan sera validé par le Gouvernement wallon ce jeudi matin ce qui lui permettra de franchir la



« L'objectif de ce Plan est d'offrir à tout un chacun la possibilité de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être à tout âge »

ligne d'arrivée en assurant un financement efficient.

« Il offrira à 33 communes, réparties sur l'ensemble du territoire wallon,

de se voir recevoir un subside pour la rénovation de leur piscine ou pour la construction d'une nouvelle, en remplacement d'une infrastructure déjà existante », détaille le cabinet de la ministre De Bue. « 53 projets ont été rentrés. Afin de procéder à leur sélection, ceux-ci ont été analysés par l'administration régionale selon des critères prédéfinis dans l'appel à projets : réduction de l'empreinte carbone, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, développement d'aménagements favorisant l'apprentissage et la pratique sportive, réduction de l'utilisation du chlore ».

UN REGARD ÉCOLOGIQUE

Le développement durable est au cœur de ce Plan. C'est pourquoi la priorité a été accordée au critère de réduction de l'empreinte carbone. 55 % de l'évaluation des projets en dépendaient contre 15 % pour chacune des autres conditions. « La plupart des piscines wallonnes datent des années 70. Leur consommation énergétique moyenne s'élève à plus de 3.370 kWh/m² ! Grâce au Plan Piscines, celle-ci pourra baisser jusqu'à 1.400 kWh/m² ! », se réjouit Valérie De Bue.

Les différents projets ont ensuite été sélectionnés sur base de la cotation totale obtenue. C'est dans le Hai-

naut, et plus précisément à Péruwelz, qu'un projet répondait le plus aux attentes. Il s'agit ici d'une nouvelle construction prévue au carrefour de Burry. Arrivent ensuite dans le top 3 : les projets soumis par les piscines des communes de Spa et de Huy.

Pour étayer sa réflexion et élaborer les quatre critères, la ministre s'est entretenue avec divers acteurs du domaine comme l'Association Interfédérale du Sport Francophone (AISF) et la Fédération Francophone Belge de Natation (FFBN).

« Je me réjouis de l'aboutissement de ce Plan, très attendu par l'ensemble de la Wallonie », conclut Valérie De Bue. « Sa mise en œuvre permettra de réhabiliter des lieux de pratique sportive ouverts à tous, dans l'objectif d'offrir à tout un chacun la possibilité de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être à tout âge. Certains projets présentent par ailleurs un caractère supracommunal, et il s'agit là d'optimiser les moyens consacrés à la politique sportive. » ●

ALISON VLT.

55 millions supplémentaires investis

Plus une enveloppe de financements alternatifs

À côté des 33 projets retenus et de leurs 55 millions d'euros de subsides, un budget supplémentaire a été dégage par Valérie De Bue.

POURVOYEUR D'EMPLOIS

« 55 autres millions seront mis à disposition des communes bénéficiaires, via un prêt sans intérêt. Cela signifie que la ministre a ici proposé une enveloppe de financement alternatif dans le cadre du Plan wallon d'investissement.

Contrairement aux crédits classiques, les financements alternatifs permettront aux projets de suivre leur propre rythme, sans être conditionnés à des enveloppes annuelles fixes », détaille son cabinet. « L'objectif est d'être plus efficace et de répondre plus rapidement à la demande de la population. Cela mettra par exemple un terme aux interruptions de chantier liées à la dépense totale de l'enveloppe annuelle ».

Le Plan Piscines ne fera pas que

le bonheur des nageurs qui verront leurs infrastructures s'améliorer.

1^{ER} BASSIN OLYMPIQUE WALLON !

Il aura aussi une incidence sur l'emploi puisqu'il entraînera une augmentation de l'activité dans les bureaux d'études et le secteur de la construction. Ce sera notamment le cas à Ottignies/LLN où une nouvelle piscine sortira de terre. Le bain actuel est satu-

ré, il accueille 400.000 nageurs par an.

Qui plus est, c'est la seule commune à avoir introduit un projet précis. « Je n'ai pu que déplorer l'absence de piscine olympique en Région wallonne. C'est un frein au développement sportif. C'est pourquoi la construction d'un bassin de 50 m à Louvain-la-Neuve s'est avérée opportune pour remédier à cette lacune », détaille la ministre. ●

A.VLT.

Statistiques province par province

Un manque cruel de piscines dans certaines communes

Selon un rapport de la Cour des comptes, la Région wallonne dispose de 124 piscines publiques. Seules 111 d'entre elles étaient en activité en 2015. S'il n'y a quasiment pas de nouvelles qui ont ouvert leurs portes entre-temps, d'autres bien plus nombreuses ont dû fermer pour des soucis techniques ou parce que leurs infrastructures devenaient bien trop dangereuses pour ses baigneurs.

Le Brabant wallon en compte au total 8, le Hainaut 35, la province de Namur 19 et celle du Luxembourg 20. Avec 43 bassins, c'est la région liégeoise qui en possède le plus. *« En ce qui concerne les piscines, l'analyse de la cartographie révèle des déserts sportifs à certains en-*

droits, ainsi que de fortes disparités intra- et interprovinciales », détaille la Cour des comptes.

MONS MAL DESSERVI

Par conséquent, certaines régions souffrent plus cruellement que d'autres de l'absence de piscines. C'est à Charleroi que le manque est le plus criant. 7 établissements supplémentaires sont nécessaires pour atteindre la moyenne wallonne de 28.882 habitants par piscine. Les Carolos se partagent, en effet, 8 bassins ce qui représente

un ratio de 53.753 habitants par piscine. Arrive ensuite la Ville de Nivelles, qui aurait besoin de 6 établissements supplémentaires, et les Montois, qui ne refuseraient pas d'avoir 3 piscines en plus.

TROP À ARLON

À l'inverse, Arlon recense beaucoup trop de bassins par rapport au nombre d'habitants. Avec un ratio actuel de 11.964 habitants par piscine, il y a 3 piscines en trop selon un document de la Cour des comptes. Il en va de même pour Marche-en-Famenne et Virton. Avec un peu plus de 13.000 habitants par établissement, 2 de ceux-ci ne seraient pas nécessaires.

Toutefois, et toujours en regard du nombre d'habitants, certaines provinces introduisent bien moins de demandes de subsides que d'autres. C'est le cas du Hainaut et de Liège, entre 2011 et 2015. C'est là aussi que les projets émis sont le moins souvent acceptés par la Région. Le taux d'acceptation global en Wallonie était, entre 2011 et 2015, de 59,9%.

Sur cette période, 77 subsides ont été octroyés en Brabant wallon, 101 en province de Namur, 182, dans le Hainaut, 148 dans la province Liège, 118 dans le Luxembourg. Cela représente au final 626 subsides accordés pour un montant de 185 millions. ●

ALISON VLT.

Au regard de sa population, il faudrait 7 bassins supplémentaires à Charleroi.

30 communes recevant un subside pour la rénovation de leur piscine

COMMUNES	SUBSIDE €
Cuesmes	1.481.117,14
Saint-Ghislain	1.011.457,76
Farciennes	3.338.077,25
Binche	461.937,92
Mouscron	2.505.872,70
Soignies	449.809,53
Tournai, Orient	3.279.252,23
Comines-Warneton	557.081,86
Ath	1.611.554,34 dont subside Plan Piscines 861.554,33
Charleroi : Yernaux	970.611,67
Spa	2.966.719,98
Huy	4.689.408,97
Outremeuse (Liège)	2.227.075,33
Spioux - Grévegnée	2.079.665,57
Wanze	653.646,88
Visé	765.121,91
Ferrières	927.832,29
Theux	465.681,30
Verviers	1.556.996,44
Mettet	1.868.351,24
Sambreville	1.780.385,95
Couvin	1.065.767,72
Florennes	1.178.499,00
Philippeville	668.262,04
Gemboux	1.029.600,50
Aubange	4.390.215,75
La Roche-en-Ardenne	1.476.038,81
Vielsalm	290.288,08
Bastogne	265.953,14
Buis des Réves	1.486.704,16

3 communes recevant un subside pour la construction d'une nouvelle piscine

Peruwelz / Leuze-en-Hainaut	3.163.912,50
Ottignies / Louvain-la-Neuve	5.219.048,37 dont subside Plan Piscines 4.064.048,373
Courcelles	2.368.411,5 dont subside Plan Piscines 978.001,50

Total des subsides pour les 33 projets :
58.250.359,83 euros dont subsides Plan Piscines 54.954.949,83 euros

Deux cas concrets

Courcelles va s'offrir une toute nouvelle piscine

La région de Charleroi est généreusement « arrosée » par le Plan Piscines. Les communes de Farciennes et de Courcelles se partageront 5,7 millions d'euros pour se doter d'une nouvelle infrastructure aquatique.

Farciennes a donné une dimension supracommunale à son projet en s'alliant à ses voisines Aiseau-Presles et Châtelet. En-

semble, elles troqueront un bassin vétuste contre une véritable infrastructure aquatique dotée d'un espace bien-être, d'un sauna, de jeux d'eau... Soit un investissement de 7,48 millions d'euros qui sera subsidié à hauteur de 3,34 millions.

Courcelles, elle, a fait le choix de repartir d'une page blanche. Plutôt que de rénover une infra-

structure qui prenait l'eau de toutes parts, elle a préféré miser sur une nouvelle piscine, dans un nouvel écrin sportif. Un pari gagnant puisque son projet vient d'être validé par la ministre De Bue : elle lui accorde 2,37 millions d'euros sur un investissement programmé de 4,84 millions d'euros. ●

M-G.D.